

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 812

présenté par  
Mme Corneloup

**ARTICLE 12**

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Les éléments relatifs à son accompagnement social et médico-social. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le parcours social et médico-social fait partie intégrante des parcours de santé visés par cette disposition. Aussi il est nécessaire d'ouvrir la possibilité de disposer au sein de l'espace numérique en santé d'une rubrique liée à son accompagnement social et médico-social. A titre illustratif il serait possible d'y verser de Dossier de Liaison d'Urgence.

Cette proposition favorise le décloisonnement du secteur de la santé, du social et du médico-social.